

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 28 juin 2023 à 9 h 01 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne, via l'application Teams, ainsi que Mme Sandra Desmeules, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20230628-2079

ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - KARL GAGNON

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de vendre à M. Karl Gagnon, ses représentants, successeurs ou ayants droit, les lots 2 072 567, 2 072 569 et 2 072 571 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 5 029,1 mètres carrés, pour la somme de 19 000 \$ les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge de l'acquéreur, le tout selon les conditions mentionnées dans la promesse d'achat;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes;

le tout conditionnellement à l'approbation de l'exclusion du lot 2 072 569 du cadastre du Québec du domaine public par le conseil municipal.

(SD-2023-2790)

CE-20230628-2080

RECOMMANDATION AU CONSEIL - EXCLUSION DU DOMAINE PUBLIC - LOT 2 072 569

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'exclure le lot 2 072 569 du cadastre du Québec du domaine public.

(SD-2023-2790)

CE-20230628-2081

APPROBATION - ACTE DE SERVITUDE - LOT P.6 394 577



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'offre du Domaine des Berges de Sainte-Dorothée inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de consentir à Hydro-Québec, pour la somme de 8 724 \$, une servitude permanente d'utilité publique sur une partie du lot 6 394 577 du cadastre du Québec, d'une superficie de 27,1 mètres carrés, le tout tel que montré au plan préparé par Hydro-Québec, le 24 août 2022 sous le numéro 8641B66785892N ainsi qu'aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 26 janvier 2023 sous le numéro 7321 de ses minutes, selon les termes et conditions mentionnés à la promesse de création de servitude;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1753997)
(SD-2023-2873)

CE-20230628-2082

APPROBATION - ACTE DE SERVITUDE - LOT P.6 394 578

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'offre de M. Apostolos Aifantis et Mme Andreana Karabatsos, leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de consentir à Hydro-Québec, pour la somme de 775 \$, une servitude permanente d'utilité publique sur une partie du lot 6 394 578 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2,4 mètres carrés, le tout tel que montré au plan préparé par Hydro-Québec, le 24 août 2022 sous le numéro 8641B66785892N ainsi qu'aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 26 janvier 2023 sous le numéro 7321 de ses minutes, selon les termes et conditions mentionnés à la promesse de création de servitude;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1753997)
(SD-2023-2873)



CE-20230628-2083

APPROBATION - ACTE DE SERVITUDE - LOT P.6 481 756

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'offre de M. Christos Aifantis et M. George Aifantis, leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de consentir à Hydro-Québec, pour la somme de 1 163 \$, une servitude permanente d'utilité publique sur une partie du lot 6 481 756 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3,6 mètres carrés, le tout tel que montré au plan préparé par Hydro-Québec, le 24 août 2022 sous le numéro 8641B66785892N ainsi qu'aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 26 janvier 2023 sous le numéro 7321 de ses minutes, selon les termes et conditions mentionnés à la promesse de création de servitude;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1753997)
(SD-2023-2873)

CE-20230628-2084

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense de 10 662 \$, prise à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, pour défrayer le coût des servitudes permanentes d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec sur une partie des lots 6 394 577, 6 394 578 et 6 481 756 du cadastre du Québec, nécessaires dans le cadre des travaux d'installation de services municipaux et du réaménagement géométrique du chemin du Bord-de-l'Eau, des rues Cléophas-Charbonneau et des Alismas;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1753997)
(SD-2023-2873)

CE-20230628-2085

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - DROIT DE PRÉEMPTION
- 84 LOTS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'assujettir au droit de préemption les 84 lots du cadastre du Québec énumérés à la liste jointe au sommaire décisionnel pour une période de 10 ans, et ce, pour l'ensemble des fins municipales prévu au Règlement numéro L-12947, à savoir:

voie publique et infrastructure municipale;
espace public et parc;
conservation de milieux naturels;
habitation;
équipement collectif;
équipement institutionnel;
conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial ou réserve foncière;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les démarches requises ainsi qu'à préparer, notifier et publier les avis d'assujettissement au droit de préemption pour ces immeubles;

le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement numéro L-12947.

(SD-2023-3224)

CE-20230628-2086

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 14 juin 2023 à 9 h.

(SD-2023-3039)

CE-20230628-2087

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 14 juin 2023 à 9 h 17.

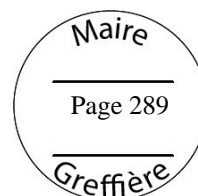
(SD-2023-3039)

CE-20230628-2088

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13027-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13027-F décrétant un emprunt maximal de 28 336 000 \$



aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents de traitement des eaux, d'égouts, d'aqueduc, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière.

(SD-2023-3115)

CE-20230628-2089

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13027-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13027-F décrétant un emprunt maximal de 28 336 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents de traitement des eaux, d'égouts, d'aqueduc, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière.

(SD-2023-3115)

CE-20230628-2090

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13027-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13027-F décrétant un emprunt maximal de 28 336 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents de traitement des eaux, d'égouts, d'aqueduc, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière.

(SD-2023-3115)

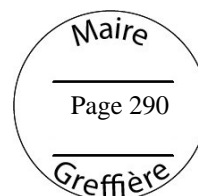
CE-20230628-2091

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13028-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13028-F décrétant un emprunt maximal de 6 900 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions d'équipements et de matériel de transport.

(SD-2023-3126)



CE-20230628-2092

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13028-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13028-F décrétant un emprunt maximal de 6 900 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions d'équipements et de matériel de transport.

(SD-2023-3126)

CE-20230628-2093

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13028-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13028-F décrétant un emprunt maximal de 6 900 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions d'équipements et de matériel de transport.

(SD-2023-3126)

CE-20230628-2094

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports du trésorier du 22 mai et du 20 juin 2023 concernant des déboursés de 17 705 987,69 \$.

(SD-2023-3232)

CE-20230628-2095

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13029-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13029-F décrétant un emprunt maximal de 21 700 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions de véhicules de type autopompe et échelle.

(SD-2023-3127)



CE-20230628-2096

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13029-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13029-F décrétant un emprunt maximal de 21 700 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions de véhicules de type autopompe et échelle.

(SD-2023-3127)

CE-20230628-2097

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13029-F

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13029-F décrétant un emprunt maximal de 21 700 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions de véhicules de type autopompe et échelle.

(SD-2023-3127)

CE-20230628-2098

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1523

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-1523, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'une solution de formation et de sensibilisation à la cybersécurité, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Bell Canada
157 949,84 \$.

(CT:1753347)
(SD-2023-2776)

CE-20230628-2099

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1417



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1417, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2023, groupe 2, pour une période de 110 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Pavages Multipro inc.
6 384 140,90 \$.

(CT:1753515)
(SD-2023-2796)

CE-20230628-2100

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉBUT,
SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX -
CONTRAT DOS-1417**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser le début des travaux par Pavages Multipro inc. pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2023, groupe 2, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Shellex Groupe conseil inc. à effectuer la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, phase C, au montant de 392 087,75 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-482, lot 2;

d'autoriser Stantec Experts-Conseils Itée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 111 470,85 \$;

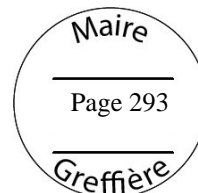
de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 2.

(CT:1753515)
(SD-2023-2796)

CE-20230628-2101

**AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT
DOS-1417**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec au ministre des Finances, au montant estimé de 10 011 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1417 par le conseil municipal.

(CT:1753515)
(SD-2023-2796)

CE-20230628-2102

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12902-F - CONTRAT DOS-1417

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12902-F, un montant de 3 500 000 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1417 par le conseil municipal.

(CT:1753515)
(SD-2023-2796)

CE-20230628-2103

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12644-F - CONTRAT DOS-1417

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12644-F, un montant de 3 491 900 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1417 par le conseil municipal.

(CT:1753515)
(SD-2023-2796)

CE-20230628-2104

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1082

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1082, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels pour le développement et l'implantation de Dynamics 365 - Field Services pour le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, pour une période de 6 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Les Solutions Victrix inc.
427 395,49 \$.



(CT:1753958)
(SD-2023-2870)

CE-20230628-2105

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT DOS-1082

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 390 270 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-1082 pour les services professionnels pour le développement et l'implantation de Dynamics 365 - Field Services pour le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1753958)
(SD-2023-2870)

CE-20230628-2106

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1512

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-1512, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service d'extermination antiparasitaires intégrés, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

9291-1130 Québec inc. (Astro Extermination)
172 462,50 \$.

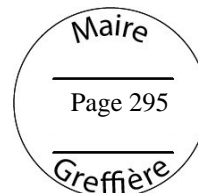
(CT:1754269)
(SD-2023-2912)

CE-20230628-2107

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1438

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1438, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service d'inspection, d'entretien et de réparation de portes de garage, de quais niveleurs et de portes coupe-feu, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:



Portes de garage Citadelle ltée
1 573 413,61 \$.

(CT:1754380)
(SD-2023-2924)

CE-20230628-2108

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-1795

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour le service d'empilement de la neige, dépôt St-Elzéar (DJL);

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2023-3131)

CE-20230628-2109

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-715

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-715, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aménagement et d'ingénierie civile, incluant l'accessibilité universelle et la construction d'un bâtiment de réemploi, pour une période de 365 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

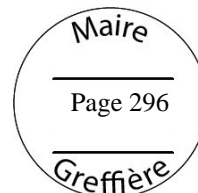
Construction Monco inc.
4 443 153,03 \$;

le tout conditionnellement à l'approbation du Règlement numéro L-13002 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que son entrée en vigueur.

(CT:1746989)
(SD-2023-1961)

CE-20230628-2110

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-715



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Construction Monco inc. pour les travaux d'aménagement et d'ingénierie civile, incluant l'accessibilité universelle et la construction d'un bâtiment de réemploi, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Petrone Architecture inc. à effectuer le soutien technique et la surveillance sans résidence en ingénierie et en architecture durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour le soutien technique au montant de 75 400,31 \$ et la phase C pour la surveillance sans résidence au montant de 100 520,78 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-29850;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 113 749,60 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1;

le tout conditionnellement à l'approbation du Règlement numéro L-13002 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que son entrée en vigueur et à l'adjudication du contrat DOS-715 par le conseil municipal.

(CT:1746989)
(SD-2023-1961)

CE-20230628-2111

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUEBEC - CONTRAT DOS-715

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec au ministre des Finances, au montant estimé de 27 000 \$, conditionnellement à l'approbation du Règlement numéro L-13002 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que son entrée en vigueur et à l'adjudication du contrat DOS-715 par le conseil municipal.

(CT:1746989)
(SD-2023-1961)



CE-20230628-2112

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1626

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1626, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels de laboratoire en sol pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux d'égouts, d'aqueduc, de préliminaires de rue, de pavage et de trottoirs sur les rues Monty, Lambert, Romain, Mirelle, Stella et le boulevard Lévesque, pour une période de 36 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Solmatech inc.
783 988,95 \$;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1166 par le conseil municipal.

(CT:1754950)
(SD-2023-3010)

CE-20230628-2113

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT DOS-1626

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 715 887 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des services professionnels de laboratoire en sol pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux d'égouts, d'aqueduc, de préliminaires de rue, de pavage et de trottoirs sur les rues Monty, Lambert, Romain, Mirelle, Stella et le boulevard Lévesque, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement aux adjudications des contrats DOS-1626 et DOS-1166 par le conseil municipal.

(CT:1754950)
(SD-2023-3010)

CE-20230628-2114

RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-
30336

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre du contrat OS-SP-30336 pour l'acquisition et le déploiement d'une solution



technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 287 437,50 \$ à SIOS-PPM inc., dont le détail apparaît au rapport du Service de l'innovation et des technologies daté du 12 mai 2023.

(CT:1755145)
(SD-2023-3037)

CE-20230628-2115

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT OS-SP-30336

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 230 973 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des quantités supplémentaires au contrat OS-SP-30336 pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles, et ce, à même la réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'autorisation des quantités supplémentaires par le conseil municipal.

(CT:1755145)
(SD-2023-3037)

CE-20230628-2116

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1166

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1166, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, de bordures, de trottoirs et de pavage dans les rues Monty, Lambert, Romain, Mirelle, Stella et le boulevard Lévesque Est, pour une période de 525 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Uniroc Construction inc.
24 996 372,12 \$.

(CT:1749770)
(SD-2023-2315)

CE-20230628-2117

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉBUT, SOUTIEN
TECHNIQUE ET SURVEILLANCE - CONTRAT DOS-1166



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser le début des travaux par Uniroc Construction inc. pour les travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, de bordures, de trottoirs et de pavage dans les rues Monty, Lambert, Romain, Mirelle, Stella et le boulevard Lévesque Est, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser FNX-Innov inc. à effectuer le soutien technique en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, phase B, au montant de 219 968,07 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30189;

d'autoriser WSP Canada inc. à effectuer la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 1 355 781,14 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-482, lot 1.

(CT:1749770)
(SD-2023-2315)

CE-20230628-2118

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT DOS-1166

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec au ministre des Finances, au montant estimé de 1 810,50 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1166 par le conseil municipal.

(CT:1749770)
(SD-2023-2315)

CE-20230628-2119

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-1166

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 26 548 203 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-1166 relatif aux travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, de bordures, de trottoirs et de pavage dans les rues Monty, Lambert, Romain, Mirelle, Stella et le boulevard Lévesque Est, incluant les honoraires professionnels, et



ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1166 par le conseil municipal.

(CT:1749770)
(SD-2023-2315)

CE-20230628-2120

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1646

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1646, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réfection sur demande de bordures, de trottoirs, d'escaliers, de murets et de dalles, pour une période de 36 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Cojalac inc.
7 128 450 \$.

(CT:1754178)
(SD-2023-2899)

CE-20230628-2121

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-1341

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1341, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réfection de la maçonnerie de l'usine d'Auteuil, pour une période de 180 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres :

XO Construction inc.
1 582 056 \$.

(CT:1754495)
(SD-2023-2943)

CE-20230628-2122

DÉBUT, SURVEILLANCE ET ASSISTANCE TECHNIQUE -
CONTRAT DOS-1341

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser le début des travaux par XO Construction inc. pour les travaux de réfection de la maçonnerie de l'usine d'Auteuil, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser TLA Architectes inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en architecture durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour l'assistance technique au montant de 17 572,78 \$ et la phase C pour la surveillance au montant de 24 205,46 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat INV-3622;

d'autoriser EMS Structure inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour l'assistance technique au montant de 2 104,04 \$ et la phase C pour la surveillance au montant de 2 805,39 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-29677, lot 2;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1341 par le conseil municipal.

(CT:1754495)
(SD-2023-2943)

CE-20230628-2123

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12986-F - CONTRAT DOS-1341

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12986-F, un montant de 1 651 000 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-1341 par le conseil municipal.

(CT:1754495)
(SD-2023-2943)

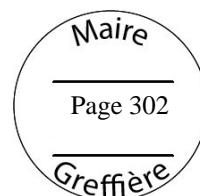
CE-20230628-2124

APPROBATION - CONVENTION DE MODIFICATION -
ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de modification à l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la Chambre de commerce et d'industrie de Laval (CCIL) pour la mise en oeuvre du projet de Symbiose Commerciale;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-



président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-1566)

CE-20230628-2125

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RAPPORT ANNUEL 2022
- RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 - SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le Rapport annuel 2022 ainsi que le Rapport d'activités 2022 du Service de sécurité incendie de Laval;

d'autoriser la greffière à transmettre les rapports au ministre de la Sécurité publique du Québec.

(SD-2023-3015)

CE-20230628-2126

DÉPÔT - DÉCISION - COMITÉ DE DÉMOLITION -
BOULEVARD DES PRAIRIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la décision rendue le 17 mai 2023 par le Comité de démolition pour la demande de démolition DE-2021-1 de MM. Gabriel Larocque Hill et Julien Desjardins-Campeau, propriétaires, à la suite de l'audition publique du 17 mai 2023.

(SD-2023-2698)

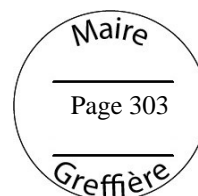
CE-20230628-2127

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT CDU-1-2

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro CDU-1-2 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval pour un territoire situé en bordure de la voie de desserte de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) direction Ouest, entre le boulevard Chomedey à l'est et le boulevard Curé-Labelle à l'ouest.

(SD-2023-2987)



CE-20230628-2128

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CDU-1-1

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro CDU-1-1 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y corriger certaines dispositions à la suite de son entrée en vigueur.

(SD-2023-3031)

CE-20230628-2129

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION ET
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT
CDU-1-1

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le projet de Règlement numéro CDU-1-1 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y corriger certaines dispositions à la suite de son entrée en vigueur;

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au jeudi 3 août 2023 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams.

(SD-2023-3031)

CE-20230628-2130

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-
28787

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre des services professionnels d'ingénieurs-conseils requis durant la réalisation des travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux dans les stations d'eau potable Chomedey, Pont-Viau et Sainte-Rose, prévus au contrat OS-SP-28787, des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 49 515,13 \$ à Stantec Experts-conseils ltée.

(CT:1752596)
(SD-2023-2643)



CE-20230628-2131

**CRÉDITS - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT OS-SP-28787**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 36 710 \$, taxes nettes incluses, afin d'assurer le financement des honoraires supplémentaires pour les services d'ingénieurs-conseils pour la surveillance en ingénierie durant la réalisation des travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux dans les stations d'eau potable Chomedey, Pont Viau et Sainte-Rose, prévus au contrat OS-SP-28787, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

(CT:1752596)
(SD-2023-2643)

CE-20230628-2132

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12341-F - CONTRAT OS-SP-28787

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12341-F, un montant de 8 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

(CT 1752596)
(SD-2023-2643)

CE-20230628-2133

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à intensifier la mise en place d'infrastructures et de services de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain et, plus spécifiquement, à développer des réseaux piétonniers et cyclables efficaces, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain, à améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes en développant des infrastructures conformes aux normes de conception et de signalisation en vigueur et à développer l'offre de vélos en libre-service dans les milieux urbanisés, incluant les services offrant des vélos à assistance au pédalage;



ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 39 022 \$, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 19 511 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière au montant de 19 511 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 19 511 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction de bandes cyclables sur la rue Vallières, entre les rues Renaud et Valois;

de confirmer sa contribution financière au montant de 19 511 \$ et son l'engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser, le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes.

(SD-2023-2822)

CE-20230628-2134

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à intensifier la mise en place d'infrastructures et de services de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain et, plus spécifiquement, à développer des réseaux piétonniers et cyclables efficaces, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain, à améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes en développant des infrastructures conformes aux normes de conception et de signalisation en vigueur et à développer l'offre de vélos en libre-



service dans les milieux urbanisés, incluant les services offrant des vélos à assistance au pédalage;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 104 385,80 \$, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 52 190 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière au montant de 52 190 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 52 190 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la construction d'une bande cyclable unidirectionnelle sur le boulevard de la Concorde, entre le boulevard Goineau et l'avenue J.-J.-Joubert;

de confirmer sa contribution financière au montant de 52 190 \$ et son l'engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes.

(SD-2023-2824)

CE-20230628-2135

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à intensifier la mise en place d'infrastructures et de services de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain et, plus spécifiquement, à développer des réseaux piétonniers et cyclables efficaces, concurrentiels et complémentaires par rapport



aux autres modes de transport en milieu urbain, à améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes en développant des infrastructures conformes aux normes de conception et de signalisation en vigueur et à développer l'offre de vélos en libre-service dans les milieux urbanisés, incluant les services offrant des vélos à assistance au pédalage;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 407 450 \$, et que l'aide financière demandée au ministère est de 203 725 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au montant de 203 725 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 203 725 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'implantation de vélos en libre-service et de stations BIXI sur le territoire de la Ville de Laval;

de confirmer sa contribution financière au montant de 203 725 \$ et son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes.

(SD-2023-2825)

CE-20230628-2136

**RAPPORT INTÉRIMAIRE UNIQUE - REDDITION DE
COMPTES - CONTINGENCES - CONTRAT SP-30224**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport intérimaire de reddition de comptes du Service de l'ingénierie en date du 14 juin 2023 en lien avec le contrat



SP-30224 pour les travaux d'égout sanitaire, d'aqueduc et de drainage ainsi que des travaux préliminaires de rue et de pavage sur les tronçons du chemin du Bord-de-l'Eau, situés à l'est de la rue des Alismas, et entre l'avenue de la Seigneurie et la rue des Anémones, lequel rapport fait état de l'avancement des travaux, des contingences dépensées à la date du rapport ainsi que du montant des contingences estimées afin de compléter les travaux.

(CT:1755485)
(SD-2023-3073)

CE-20230628-2137

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CRÉDITS
SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU CONTRAT SP-
30224

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des crédits supplémentaire au montant de 12 933,07 \$ pour la contingence du contrat SP-30224 relatif à des travaux d'égout sanitaire, d'aqueduc et de drainage ainsi que des travaux préliminaires de rue et de pavage sur les tronçons du chemin du Bord-de-l'Eau, situés à l'est de la rue des Alismas, et entre l'avenue de la Seigneurie et la rue des Anémones.

(CT:1755485)
(SD-2023-3073)

CE-20230628-2138

RÉSILIATION - ENTENTE DE LOCATION - MATAR
MOUKARZEL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la résiliation de l'entente de location intervenue entre Ville de Laval et M. Matar Moukarzel concernant la location d'un espace permettant d'opérer une cafétéria située au rez-de chaussée du 1333, boulevard Chomedey et la renonciation dudit loyer, rétroactivement au 1er avril 2020;

d'autoriser le directeur du Service des immeubles, parcs et espaces publics à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-1450)

CE-20230628-2139

PROCÉDURES - COUR SUPÉRIEURE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire des lots 1 453 622 et 5 006 520 du cadastre du Québec, situés au coin de la rue Montgolfier et du boulevard Saint-Martin Ouest, concernant la contravention aux règlements L-2000 et L-9501 de la Ville de Laval et tout autre règlement de la Ville, et ce jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-2055)

CE-20230628-2140

PROCÉDURES - ÉTAT D'INSALUBRITÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de reconnaître l'état d'insalubrité au sens de la Loi sur les compétences municipales de l'immeuble situé sur le lot 1 068 897 du cadastre du Québec;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre les propriétaires, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire dudit lot pour contravention aux règlements numéros L-12084 et L-12519 de la Ville de Laval et tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-2797)

CE-20230628-2141

APPROBATION - ENTENTE - RECYC-QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente à intervenir entre Ville de Laval et RECYC-QUÉBEC pour l'utilisation du matériel de la campagne municipale «J'aime manger, pas gaspiller», dans le cadre de la campagne du Conseil national zéro déchet (CNZD) concernant la réduction du gaspillage alimentaire;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2023-2939)

CE-20230628-2142

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - CANOPÉE - LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Canopée - Le réseau des bois de Laval concernant la renaturalisation de la berge du futur parc Armand-Frappier pour les années 2023 et 2024, au montant de 105 808,79 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1754547)
(SD-2023-2947)

CE-20230628-2143

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12904-F - ENTENTE DE SERVICES - CANOPÉE - LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12904-F, un montant de 96 700 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'approbation de l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Canopée - Le réseau des bois de Laval concernant la renaturalisation de la berge du futur parc Armand-Frappier.

(CT:1754547)
(SD-2023-2947)

CE-20230628-2144

AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 64 397,69 \$ auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour le projet de renaturalisation de la rive du parc Armand-Frappier, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue;

d'autoriser le directeur adjoint du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière;

de signifier à la CMM que la Ville de Laval s'engage à payer sa part d'investissement au projet;

de confirmer l'engagement de la Ville à:



maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la CMM;

à réaliser les activités de communication énoncées à la présente demande de financement.

(SD-2023-2982)

CE-20230628-2145

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
PROTOCOLE D'ENTENTE - REGROUPEMENT
D'ORGANISMES CULTURELS ET D'ARTISTES LAVALLOIS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois (ROCAL) concernant le versement d'une aide financière maximale au montant de 300 000 \$ pour le projet «Plan d'action 2023-2025 du Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois (ROCAL)», et ce, attribuée dans le cadre de la mise en oeuvre du plan développement culturel de la région de Laval, Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet 2;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit protocole.

(CT:1745165)
(SD-2023-1686)

CE-20230628-2146

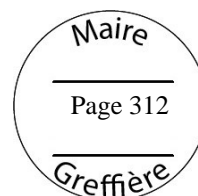
**APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - LA SOCIÉTÉ
NATIONALE DU QUÉBEC À LAVAL**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et la Société nationale du Québec à Laval (SNQL) pour la contribution financière de SNQL au spectacle de la fête nationale, au montant de 40 372 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente;

d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à verser, sur présentation de facture, un montant maximum de 46 417,71 \$ à [co]motion afin de bonifier la programmation du grand spectacle de la fête nationale, tel que le



prévoit l'entente à intervenir entre SNQL et la Ville.

(CT:1748139)
(SD-2023-2123)

CE-20230628-2147

SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS
PROFESSIONNELS LAVALLOIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer, dans le cadre du programme d'assistance financière en art et culture, volet soutien annuel au fonctionnement, des subventions aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 943 500 \$, et ce, pour l'année 2023.

(CT:1751629)
(SD-2023-2539)

CE-20230628-2148

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - MANDAT - DL
HÉRITAGE INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le mandat, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour la restauration de 5 croix de chemin et calvaires municipaux sur le territoire lavallois, dans le cadre de l'Entente de développement culturel, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 26 mai 2023:

DL Héritage inc.
231 525,16 \$.

(CT:1754179)
(SD-2023-2900)

CE-20230628-2149

APPROBATION - ENTENTE DE CONSENTEMENT DE
RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE ENTRE LE DEMANDEUR ET
LE PROPRIÉTAIRE - PATRIMOINE EXPERTS SENC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de consentement entre le demandeur et le propriétaire par laquelle Ville de Laval autorise Patrimoine Experts senc à déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications une demande de permis de recherche archéologique



pour effectuer, sur le terrain municipal, un inventaire archéologique (tranchées et sondages archéologiques) sur le lot 6 170 981 du cadastre du Québec;

d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à signer pour et au nom de la Ville ladite entente, de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2023-3158)

À 9 h 15, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Ray Khalil, conseiller et
vice-président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe